

Responsable Régional

Responsable mandat de 3 ans

Adjoint mandat de 1 à 3 ans renouvelable

Fonctions : Les fonctions et responsabilités du Responsable régional sont définies, bien sûr, par la conscience de la Région. La Région des Pays de la Loire demande à son responsable de :

- Présider les réunions du Comité régional et de l'assemblée régionale.
- Consulter le Comité régional avant de fixer l'heure et la date des assemblées.
- S'assurer que les membres de l'assemblée régionale sont avisés des dates et heures des assemblées.
- Consulter les dirigeants et les membres du comité avant d'établir l'ordre du jour.
- Tenir les délégués au courant des affaires de la Région.
- S'assurer que les membres du comité sont au courant des dernières nouvelles des Services nationaux.

Qualités : Les qualités d'un Responsable régional peuvent varier selon la conscience de la Région.

La Région des Pays de la Loire aime que leur responsable :

- Ait une bonne période de sobriété (minimum de trois à cinq ans).
- Ait de l'expérience au service des groupes, des intergroupes ou bureaux centraux, des établissements ou de la Région.
- Comprenne et apprécie les Étapes, les Traditions et les Concepts, et sache d'expérience comment appliquer ces principes directeurs pour résoudre les problèmes locaux.
- Ait des dons de communicateur.
- Ait des qualités de leadership.
- Soit sensible aux désirs de la Région

.....//.....